

Ne sont pas prises en compte dans ces statistiques les données sur le financement des ventes à tempérament par les sociétés d'acceptation qui sont des succursales de grandes entreprises de détail, ou qui sont associées exclusivement à ces dernières. L'activité de financement des ventes de ces sociétés est considérée comme un prolongement de la fonction commerciale, et les statistiques à cet égard sont comprises dans les montants à recevoir déclarés par les grands magasins et autres établissements de vente au détail. A la fin de 1975, une douzaine environ de ces sociétés d'acceptation ont déclaré des montants à recevoir d'une valeur de \$1,263.5 millions, pour des achats de biens de consommation par l'entremise des points de vente au détail qui leur sont associés.

A la fin de 1975, le secteur du financement des ventes, tel qu'il est défini ci-haut, détenait des créances actives d'une valeur de \$3,236 millions au titre du financement de l'achat à tempérament de biens de consommation (\$1,156 millions) et de biens commerciaux et industriels (\$2,080 millions) (tableau 18.12). Au cours de l'année, il avait accru ses achats de nouveaux effets de commerce de \$2,602 millions, soit \$1,041 pour les biens de consommation et \$1,560 pour les biens d'usage commercial et industriel.

Depuis 1970, la part des effets de commerce relatifs aux biens de consommation dans les portefeuilles des sociétés de financement des ventes s'est modifiée en faveur du financement des biens commerciaux et industriels (de 46% du total en 1970 à 60% en 1975). Les sociétés de financement des ventes demeurent actives dans le financement des achats de voitures particulières, le montant de leurs créances à cet égard s'établissant à \$1,276 millions à la fin de 1975. Ce chiffre tient compte des montants à payer pour des voitures particulières neuves achetées pour affaires, comme des taxis et autres véhicules utilitaires. Au tableau 18.12, ces véhicules figurent sous la rubrique «véhicules utilitaires». Les banques, de leur côté, qui avec le temps ont accru leur part de cette activité de financement détiennent des créances d'une valeur de \$3,705 millions.

Crédit à la consommation. Le crédit à la consommation est accordé au moyen de prêts en espèces, de valeur reçue sous forme de biens ou services, ou de l'usage de cartes de crédit, par des entreprises qui consentent ce genre de crédit à des particuliers à des fins non commerciales en échange d'une promesse de payer par la suite, généralement par des versements qui comprennent les intérêts et autres frais de financement. Les statistiques sur la dette des consommateurs ne prennent pas en compte les prêts entièrement garantis, les prêts pour l'amélioration de maisons ni les dettes à long terme comme les hypothèques sur le logement. On ne dispose pas de statistiques sur certaines autres formes de crédit à la consommation, par exemple les prêts interpersonnels, les honoraires dûs aux dentistes et à d'autres membres des professions libérales, à des clubs ou à d'autres établissements de services personnels. En mars 1970, une enquête de Statistique Canada révélait que le crédit à la consommation figurait pour 24% de la dette personnelle, les hypothèques sur le logement pour 68% et les autres formes de dette pour le restant, soit 8% (voir *Revenu, avoir et dette des familles au Canada*, n° 13-547 au catalogue).

La Division du commerce et des services de Statistique Canada élabore une série de statistiques consolidées sur le crédit à la consommation accordé aux Canadiens par certaines institutions financières et par d'autres créanciers. Les statistiques sectorielles qui constituent ces estimations nationales sont fournies par la Banque du Canada, le surintendant des Assurances, ainsi que par la division susmentionnée et d'autres divisions de Statistique Canada. On ne dispose de données qu'au niveau national pour la plupart des séries à l'exception de celle des banques à charte, des données provinciales étant publiées à leur égard dans la *Revue mensuelle* de la Banque du Canada.

A la fin de 1975, le montant total du crédit à la consommation en cours au Canada s'élevait à \$23,769 millions, ce qui représente une augmentation nette au cours de l'année, après remboursement au titre des créances précédentes d'un montant de \$3,203 millions, ou 15.6% (tableau 18.13). Le revenu personnel